



## Turquie

20 octobre 2010

### Présence internationale à l'ouverture du procès de 151 leaders de la société civile

**Paris-Genève, le 20 octobre 2010 - Le procès de 151 leaders de la société civile kurde, élus, avocats, syndicalistes, défenseurs des droits humains, intellectuels, journalistes et fonctionnaires a débuté le 18 octobre 2010 à Diyarbakir.**

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT), ainsi que l'Association des droits de l'Homme (Onsan Haklar1 Derne i - IHD) ont tenu à être présents à l'ouverture du procès en y envoyant une mission de solidarité.

M. Muharrem Erbey, Vice-président général de l'Association des droits de l'Homme (IHD) et président de la section de l'IHD dans la province de Diyarbakir, ainsi que deux autres membres de l'IHD, Mme Roza Erdede et M. Arslan Özdemir, tous trois détenus à ce jour, comparaissent pour "appartenance à une organisation illégale". Ils avaient été arrêtés lors de la vague d'arrestation de plusieurs membres de la société civile fin 2009 et début 2010 à Diyarbakir, et encourrent une peine de cinq à dix ans de prison.

De toute la Turquie et du monde entier, des observateurs, diplomates, journalistes, représentants de la société civile, sont venus à Diyarbakir, mais seule une petite partie a pu accéder à la salle. La plupart des familles des accusés a été refoulée.

La Cour criminelle envisage de faire la lecture intégrale des 7578 pages du réquisitoire rédigé par l'accusation. Une trentaine de jours devraient être réservés pour sa seule lecture.

Le secret opposé aux avocats des trois défenseurs sur le contenu du dossier qui justifiait leur détention et mise en accusation, la mise en cause de personnalités et notamment des trois défenseurs en raison de leurs activités de défense des droits de l'Homme en Turquie, font craindre des atteintes massives au droit à un procès équitable.

L'Observatoire et l'IHD appellent solennellement les autorités compétentes à veiller au bon déroulement de cette procédure et au bon respect des règles fondamentales du procès, prévues notamment par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

**Pour plus d'informations, merci de contacter :**

• **FIDH : Karine Appy / Fabien Maître : + 33 1 43 55 25 18**

• **OMCT : Seynabou Benga : + 41 22 809 49 39**

• **IHD : + 90 312 230 35 67-68-69**

<http://www.fidh.org/Presence-internationale-a-l-ouverture-du-proces>